

Dossier :
26 janvier
Une grève essentielle
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
Audience DASEN
Le compte-rendu
Page 9

Education :
Maternelle
Encore une attaque
Page 11



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

N°713
20 novembre 2020
ISSN 07638086

Le SNUipp-FSU 13 vous souhaite
une bonne année !

TOUTES ET TOUS

Le
26
janvier



GRÈVE NATIONALE ÉDUCATION
FSU, CGT, FO, Solidaires
Écoles fermées !

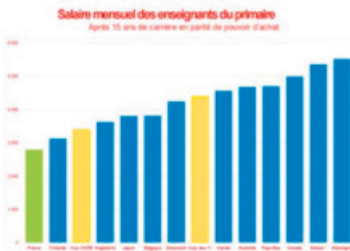
Réunions d'Informations Syndicales :
toutes les dates sur notre site <https://13.snuipp.fr/>

Revalorisation : vous avez dit choyés ?!

Le 16 novembre dernier, Jean-Michel Blanquer annonçait une revalorisation, avec une enveloppe de 400 millions d'euros pour 2021. Les sommes avancées, même si elles ne sont pas négligeables en début de carrière, sont pourtant loin de compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels avec le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans. La « prime d'attractivité », comme l'a surnommée le ministre, versée à partir de mai 2021 ne bénéficiera finalement qu'à 31 % des personnels.

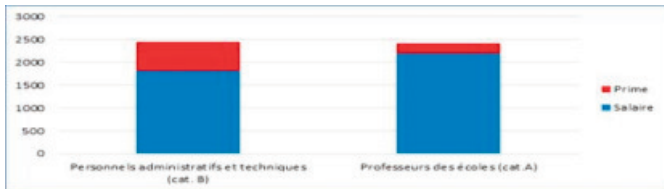
Au-delà circulez... Les autres enseignantes et enseignants, exerçant « devant élèves », devront se contenter d'une prime annuelle d'équipement de 150 euros... Une plaisanterie ou une méconnaissance totale des prix du marché en matière d'équipements informatiques ?

Malgré plus d'heures de classe et des effectifs plus importants, les enseignant-es français-es touchent en moyenne 37% de salaire en moins que la moyenne des onze pays comparables au bout de 15 ans d'exercice et 23% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE.

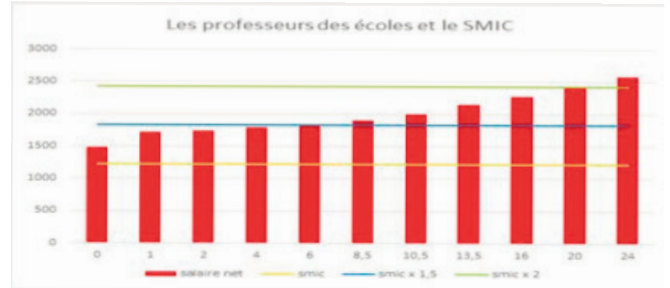


Source : OCDE 2019

Pourtant classés en catégorie A, les enseignant-es perçoivent des rémunérations très inférieures à celles des autres cadres de la Fonction publique. En raison des primes et indemnités qui constituent plus de 30% de leur rémunération, certain-es agent-es classé-es en catégorie B ont une rémunération moyenne supérieure à celle des PE.



Alors que le métier de professeur des écoles n'est accessible qu'à partir de bac+5, un-e enseignant-e débutant-e ne touchera en premier salaire que 1,21 fois le SMIC (soit 1 480 euros net). Il ou elle devra attendre 6 années de carrière pour toucher 1,5 fois le SMIC, et environ 20 années de carrière pour toucher 2 fois le SMIC.



Grand-es oublié-es des annonces, les AESH sont pourtant plus de 100.000 dans les écoles ce qui représente un tiers des effectifs enseignants. Les AESH peuvent prétendre à un CDI, au bout de 6 ans de CDD, mais à ce jour il n'existe aucun statut de fonctionnaire pour ces fonctions pourtant indispensables dans cette école dite inclusive.

Leurs rémunérations peuvent évoluer sur une grille comptant 8 niveaux (de l'indice 329 à l'indice 363) et le salaire maximum est de 1 390 euros net pour un temps complet. Or plus de 96 % des AESH sont en temps incomplet, avec en moyenne un service de 24h hebdomadaires, ce qui se traduit par des salaires nets mensuels compris entre 750 et 850 euros.

Le SNUipp-FSU réclame une revalorisation qui soit déconnectée du dossier des retraites, en agissant sur la grille des salaires avec un accès pour toutes et tous aux indices terminaux du corps des PE et une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Il s'oppose à toute contrepartie ou prime au mérite et réclame le maintien du pouvoir d'achat en augmentant fortement la valeur du point d'indice. Une première étape d'un vrai « Grenelle », ce serait 300 € par mois dès maintenant.

Fichage sans limite au nom de la sécurité publique : le spectre de Big Brother en 2021



Trois décrets du 2 décembre 2020 élargissent considérablement l'ampleur des fichiers Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), qui concernent les personnes « dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat. ».

Les éléments contenus dans ces décrets ne sont pas sans rappeler le fichier EDVIGE qui, en 2008, avait suscité une vive réaction de la population jusqu'à son retrait par le gouvernement. En 2020, par un tour de passe-passe, le gouvernement s'épargne la consultation de la CNIL sur une des parties les plus sensibles du texte, en ajoutant au dernier moment la mention « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ». Outre cet aspect des textes déjà hautement contestable, ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore « des données de santé révélant une dangerosité particulière ».

Le champ des personnes susceptibles d'être concernées est ainsi très large. Ce faisant, et après des dispositions conduisant à porter atteinte au droit de

manifestar, il conduit à stigmatiser la liberté d'opinion, l'action syndicale, le fait d'être adhérent à un syndicat, qui laisserait à penser qu'être adhérent d'un syndicat pourrait être associé d'une manière ou d'une autre à des impératifs de sécurité intérieure, de sûreté de l'État, de lutte contre le terrorisme. Ces décrets pourraient permettre à l'administration de fichage des personnes en raison de leurs opinions et convictions et de leurs problèmes de santé au prétexte qu'ils « révéleraient une dangerosité particulière ».

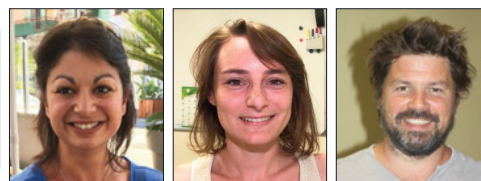
C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association GISTI ont attaqué devant le Conseil d'Etat ces décrets indignes d'un Etat de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux.



Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :

Virginie AKLIOUAT (secrétaire générale)

Mélina CABASSE, Sébastien FOURNIER (secrétaires adjoint·e·s)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- Revalorisation : vous avez dit choyés ?
- Fichage sans limite : le spectre de Big Brother

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Disponibilités
- Recours promos
- Calendrier DSDEN

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Les raisons d'une grève essentielle

Pages 9 et 10

Bouches-du-Rhône :

- Audience avec le DASEN
- Audience avec la Mairie de Marseille
- Education Prioritaire : les CLA
- AESH et PIAL

Page 11 : Education

- Direction : pas d'adhésion aux annonces du MEN !
- Maternelle : une nouvelle attaque

Page 12 :

- Bulletin d'adhésion

Edito

L'Ecole, ses personnels et ses élèves, les familles, comme l'ensemble des français.es et au-delà, sont comme suspendu.es par cette interminable épidémie qui ravage les liens sociaux, met à mal nos équilibres psychiques, pousse dans la détresse sociale les familles les plus démunies et nous endeuille.

On aurait pu espérer que cette période soit l'occasion d'un aggiornamento gouvernemental, d'une pause dans ces réformes contestées, et pourquoi pas d'une prise de conscience qu'en ces temps troublés, les Services Publics et notamment l'Ecole sont un bien précieux qu'il faut chérir, protéger et soutenir. Aussi, parce qu'en ces temps troublés, il est difficile de se réunir, échanger, contester, que la démocratie aussi est atteinte parce ce virus décidément pas vraiment progressiste !

Loin de ça, Jean-Michel Blanquer, ministre largement désavoué par les enseignant.es, poursuit, sans écouter les personnels et leurs organisations syndicales, son œuvre de destruction de l'Ecole et du sens qu'elle a pour nous.

Remise en cause de l'Education prioritaire, nouveaux programmes de maternelle, méthode « officielle » de lecture en sont les derniers avatars.

Malgré les interpellations de longue date de la FSU, le gouvernement ne recrutera pas les personnels sous contrats statutaires dont nous avons besoin : ni enseignant, ni psychologue scolaire, ni AESH. En lieu et place,

presque à la dérochée, quelques enseignant.es contractuel.les viennent suppléer les personnels vulnérables. Oui mais en nombre insuffisant, sans formation, sans assurance que leurs congés seront payés ni que leur contrat sera prolongé et jusqu'à quand ?

Alors quand le ministre met sur la table quelques primes en lieu et place d'une revalorisation salariale qu'il avait pourtant promise « historique », les masques tombent définitivement et il n'y a d'autre alternative que de demander son départ, relever la tête et appeler à la mobilisation.

Aussi, le 26 janvier, à l'appel de l'intersyndicale éducation, tous les personnels sont appelés à la grève et à manifester. Il s'agira ce jour-là de faire entendre au gouvernement notre colère sur sa gestion erratique de la crise mais aussi de revendiquer un plan d'urgence qui permette par une augmentation conséquente du budget, la baisse des effectifs, des moyens pour le remplacement, pour l'inclusion, pour l'éducation prioritaire, pour la direction d'école et pour la maternelle ! Enfin, une revalorisation salariale à la hauteur des missions que nous remplissons !

Et si cette date ne suffisait pas, que le gouvernement sache bien qu'une mobilisation interprofessionnelle est d'ores et déjà inscrite dans notre agenda le 4 février prochain ! Et que si la loi sécurité globale est toujours d'actualité, nous ne laisserons pas non plus faire les atteintes aux libertés individuelles et publiques !

Disponibilités

		Durée	Droit à l'avancement échelon et grade dans la limite de 5 ans	Reprise des fonctions / Maintien sur poste antérieur?
Disponibilités de droit	Adoption en dehors de la métropole ou à l'étranger. Elle ne peut excéder 6 semaines par agrément	6 semaines par agrément	Non	Maintien sur poste
	Mandat d'élu local		Non	Demande au moins 3 mois avant l'expiration sous réserve d'avis médical / Perte de poste
	Elever un enfant de moins de 12 ans	Tant que la situation spécifique de la disponibilité est justifiée	Oui depuis le 7 août 2019 sans condition	
	Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint (marié.e ou Pacsé.e), à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne		Oui sous condition d'exercice d'une activité professionnelle*	
Suivre son conjoint (marié.e ou pacsé.e) en raison de sa profession éloignée du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	Oui sous condition d'exercice d'une activité professionnelle*			
Disponibilités sur autorisation (art. 44 D 85-986 modifié)	Convenances personnelles	Jusqu'à 5 ans renouvelables sous condition de reprise 18 mois, 10 ans max Attention aux cumuls avec d'autres dispos	Oui sous condition d'exercice d'une activité professionnelle*	Après avis commission de réforme : reprise possible si physiquement apte, ou reclassement ou retraite pour invalidité / Perte du poste
	Etudes et recherche	Jusqu'à 3 ans renouvelables 3 fois	Oui sous condition d'exercice d'une activité professionnelle*	
	Créer ou reprendre une entreprise	Jusqu'à 2 ans non renouvelables	Oui sous condition d'exercice d'une activité professionnelle*	
Disponibilité d'office pour raison de santé (art. 43 décret 85-986)	Prononcée par l'administration si le fonctionnaire n'est pas en mesure de reprendre ses fonctions à l'expiration des droits à congés de maladie (CMO, CLM, CLD), ni être reclassé dans l'immédiat.	1 an renouvelable 2 fois (exceptionnellement 3 fois)		

*conditions pour la validation de comptabilisation (après information auprès de la DSDEN de l'activité professionnelle)

Activités salariées : 600h annuelles minimum - Activités indépendantes : valider 4 trimestres d'assurance vieillesse - Création/reprise d'entreprise : justifier sa réalité
Justificatifs chaque année au 31 mai à envoyer à la DSDEN

Recours promos

Les enseignant-tes au 6^{ème} et 8^{ème} échelons concerné-es par le rendez-vous de carrière en 2019-2020 pouvaient prétendre à une accélération d'un an pour passer à l'échelon supérieur. Le protocole PPCR prévoit que, pour ces échelons, 30% des promouvables bénéficient de cette accélération d'après un barème basé uniquement sur l'avis DASEN résultant du rendez-vous de carrière (4 points pour avis excellent, 3 points pour avis très satisfaisant, 2 points pour avis satisfaisant et 1 point pour avis à consolider). A barème égal, les éléments de départage sont l'ancienneté dans le grade puis l'âge.

Attention : Vous disposez de 30 jours à compter de la communication de l'avis final pour faire un 1^{er} recours gracieux, soit jusqu'au 15 février ! Ce recours pourra être défendu, de manière individuelle, par le SNUipp-FSU 13. Rappelons que les années précédentes, dans plusieurs situations, l'avis du DASEN ne correspondait pas aux appréciations données par l'IEN lors de sa visite et n'était pas argumenté.

En cas de réponse négative de l'IA-DASEN ou de non réponse dans les 30 jours, les collègues pourront saisir la CAPD recours

Modalités : à cause de la loi de la transformation de la fonction publique, il n'y aura plus de Groupe de Travail sur les recours mais une fois les réponses aux recours effectués, un GT aura lieu sur le projet d'avancement qui sera ensuite soumis à la CAPD « promotion pour avancement accéléré 6^{ème} et 8^{ème} échelon » qui se tiendra le 18 mars.

Vos copies du recours et/ou de la demande de saisine de la CAPD sont à nous envoyer à snu13@snuipp.fr afin que nous puissions disposer de tous les éléments pour vous défendre. Rappel: avec la loi de transformation Fonction Publique, il n'y aura plus de CAPD pour la hors-classe et la classe exceptionnelle avec les organisations syndicales.

Calendrier DSDEN 2nd trimestre

Temps partiel :

- ouverture du serveur : lundi 18 janvier
- fermeture du serveur : vendredi 19 février

Promotions :

Les informations des rendez-vous de carrière 2019-2020

- publication des avis DASEN : vendredi 15 janvier
- possibilités de recours sur les avis : jusqu'au lundi 15 février
- CAPD promotion pour avancement accéléré 6^{ème} et 8^{ème} échelon : jeudi 18 mars

Attention : avec la loi de transformation Fonction Publique, il n'y aura plus de CAPD pour la hors-classe et la classe exceptionnelle avec les organisations syndicales

Carte scolaire :

- groupe de travail : jeudi 4 février
- CTSD : jeudi 11 février
- CDEN : vendredi 19 février

Pensez à remplir l'enquête du SNUipp-FSU 13 : <http://ecole.snuipp.fr/se-connecter>

La dotation académique pour la rentrée 2021 est connue : elle sera de 190 postes.

Une question, un conseil ?

Le bon réflexe : je demande l'aide du SNUipp-FSU 13 !
Contactez-nous à snu13@snuipp.fr

Expéditeur : **INFO** Hédo

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin trimestriel de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP en cours de renouvellement ISSN 07638086

Dépot légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : Christophe DORÉ
N° 713 du 15 janvier 2021

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

26 JANVIER 2021

EN GRÈVE

service public d'éducation

Un plan d'urgence pour l'école

La crise sanitaire que traverse la société toute entière, aura mis sur le devant de la scène le rôle important et incontournable de l'école et de ses personnels. Les attentes sont fortes et les réponses ministérielles sont loin d'être à la hauteur.

L'imposition d'une conception mécaniste des apprentissages nuit à la réussite scolaire des enfants des familles populaires, et s'appuie sur des évaluations nationales dont le rôle est de faciliter un pilotage vertical du système et de justifier a posteriori ce tri social. La situation sanitaire aura eu un effet loupe à la fois sur les inégalités mais aussi sur le rôle incontournable que doit jouer l'école pour les combattre. Loin d'en tirer des leçons, le ministre persiste dans une politique éducative qui renforce les inégalités et qui projette une transformation du métier inquiétante reposant sur un accroissement du contrôle hiérarchique et une remise en cause de l'autonomie du métier enseignant. Quant à la revalorisation des personnels et aux mesures pour la direction et le fonctionnement de l'école, elles sont soit inexistantes soit s'avèrent très loin des attentes de la profession.

La gestion de la crise sanitaire avec les mensonges sur les masques, les protocoles inapplicables, l'information parcimonieuse et trop tardive, le manque d'anticipation, le déni sur les chiffres de contamination des personnels et élèves... qui s'ajoutent à sa communication faite d'aplomb et d'arrogance, ont fini de retirer au ministre de l'éducation nationale le peu de crédit qui lui restait. Parce que l'école fait face à une crise grave et inédite. Parce que les personnels sont en première ligne et se sentent abandonnés. Parce que la réussite des élèves est menacée. Parce qu'une autre école est possible! Des réponses à la hauteur des enjeux sont nécessaires.



URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

#unplandurgencepourlecole
#engrevele26janvier

© SNUipp-FSU

Une politique
éducative néfaste

Page 6

Une dotation
d'urgence pour l'école

Page 7

Revalorisation:
vous avez dit choyés?

Page 8

Une autre école
est possible

Page 8

Une politique éducative néfaste

Alerte infox !

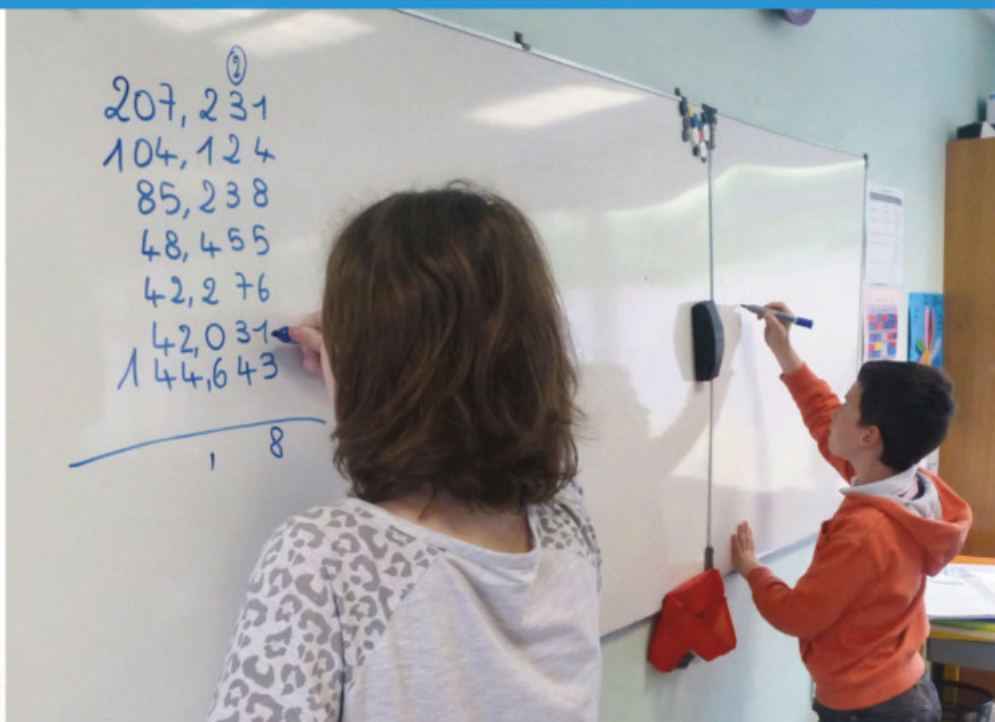
Sous couvert de gestion de la crise sanitaire, Jean Michel Blanquer déploie sa politique éducative à marche forcée «comme si de rien n'était».

Resserrement sur les «fondamentaux», individualisation des apprentissages, pilotage par les chiffres, mise sous tutelle des pratiques enseignantes sont les fondements d'orientations contraires aux consensus scientifiques.

Érigées en outil de pilotage du système, les évaluations CP, CE1 et 6^e, reprises à l'identique malgré l'année scolaire amputée par la crise sanitaire, enfoncent le clou. Des pans entiers des savoirs, dont ceux construits à l'école maternelle, en sont exclus. Une conception appauvrie des apprentissages s'y impose en particulier dans l'enseignement de la lecture où l'accès au sens est différé. L'individualisation y est exacerbée et elle porte le risque d'un accroissement des inégalités.

Creusement des inégalités scolaires

En cette rentrée si particulière, aucun temps ni dispositif d'accompagnement n'a été proposé aux équipes pour répondre aux besoins des élèves. A l'inverse, une formation arc-boutée sur les plans français et maths est imposée sans prise en compte des besoins exprimés par le terrain, participant souvent d'une surcharge dans une école où pèse la gestion de la crise sanitaire.



Le Grenelle, simulacre de concertation, porte une conception du métier réduite à l'application d'outils conçus par des groupes restreints d'experts connivents avec les orientations du ministre. Une méthode de lecture officielle est en projet, bafouant les principes démocratiques de liberté éditoriale et pédagogique. Le conseil supérieur des programmes travaille à une réforme qui entend subordonner la maternelle à l'élémentaire et soumettre les plus jeunes aux dangers des évaluations standardisées. Assurément, le meilleur moyen de fabriquer l'échec scolaire précoce, en particulier des enfants des milieux populaires.

Renforcement des prescriptions

Le creusement des inégalités scolaires est bien l'issue inéluctable de l'obstination de Jean Michel Blanquer à recentrer par la contrainte les enseignements sur les «fondamentaux» et individualiser les apprentissages. Le prescrit est renforcé à un niveau inédit avec son lot de guides multicolores, de programmes réécrits, de vade-mecum en tous genres, de recadrage des contenus de formation, sans jamais se soucier de la pertinence de ce qui se fait en classe. Pour garantir l'accès de toutes et tous à une culture commune, l'école a besoin d'une toute autre ambition. Il faut se mobiliser dans ce sens!

Une autre école est possible...

POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE

L'échec scolaire corrélé à l'origine sociale des élèves n'est pas une fatalité. Tous les élèves sont capables et ont droit à l'accès à une culture commune. Pour démocratiser la réussite scolaire, il faut renforcer la professionnalité et le pouvoir d'agir des enseignant-es. Pour ce faire, la formation, initiale et continue, appuyée sur tous les champs de la recherche doit être à l'écoute des besoins du

terrain. La diminution du temps de travail devant élève doit ouvrir la voie à des temps collectifs de concertation et d'élaboration. «Plus de Maîtres que de Classes», par exemple, stimule le collectif de travail, permet de croiser les regards sur les élèves et renouvelle les pratiques bénéfiques aux apprentissages et démontre qu'une autre école est possible!

Une dotation d'urgence pour l'école

Aujourd'hui il ne suffit plus de constater les inégalités scolaires mises en lumière par la crise sanitaire mais bien de s'engager à les combattre durablement.

Le SNUipp-FSU exige un plan d'urgence pour l'école permettant à la fois d'abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'abonder les postes nécessaires à son bon fonctionnement.

Limitation des effectifs à 24 élèves, dédoublement des classes de l'éducation prioritaire... le ministère paraît convaincu de l'incidence de la taille des classes sur les apprentissages. Mais il faut aller plus loin et s'engager à la baisse des effectifs dans toutes les classes!

Le SNUipp-FSU porte d'autres revendications qui permettraient à l'école de mieux fonctionner :

- ▶ **Recréer le dispositif « Plus de maîtres que de classes »** avec 6 enseignant-es pour 5 classes ;
- ▶ **Consacrer 10% du nombre total d'emplois** au remplacement des enseignant-es absent-es ;
- ▶ **Réengager des moyens pour la formation** des enseignant-es ;
- ▶ **Reconstituer les RASED** et les compléter quand il manque des postes, sur la base de 1 000 élèves maximum par secteur d'intervention ;
- ▶ **Augmenter les décharges** pour toutes les directions d'écoles.

D'autres moyens sont nécessaires, notamment pour l'enseignement spécialisé.

Une autre école est possible...

Le SNUipp-FSU chiffre à plus de 90 000 le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école primaire. Cela passe par un véritable plan d'urgence pour l'éducation !

Effectifs	13 700
Remplacement	3 200
PDMQDC	46 000
Formation	9 000
RASED	6 800
Direction	12 000
Nombre de postes nécessaires	90 700

L'école, une priorité ?

La France consacre une part importante de son PIB à l'éducation (6,6 % en 2019), soit 161 milliards d'euros. Mais cette part décroît. Elle était de 7,7 % en 1996. Pour retrouver ce niveau d'investissement dans l'éducation, une hausse de dépenses de 25 milliards d'euros par an serait nécessaire.

Un encadrement favorable ?

Avec 19 élèves en moyenne par enseignant-e, la France se trouve loin derrière les 13 élèves en moyenne des autres pays européens.

Assez de remplaçant-es ?

Des enseignant-es contractuel-les sont recruté-es pour remplacer les maîtres absent-es, mais dans le même temps plus de 800 postes ont été supprimés depuis le début du quinquennat.

Baisse des effectifs partout ?

Des classes plus chargées en France avec 22,2 élèves en moyenne, contre 19,8 dans les pays européens.

6,6 % du PIB

consacrés à l'éducation en 2019 contre 7,7 % en 1996

22,2 élèves

en moyenne par classe contre 19,8 dans les pays européens

800 postes supprimés

depuis le début du quinquennat

19 élèves

en moyenne par enseignant-e

URGENCE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Alerte infox !

#unplan durgence pourlecole

**Alerte
infox!**

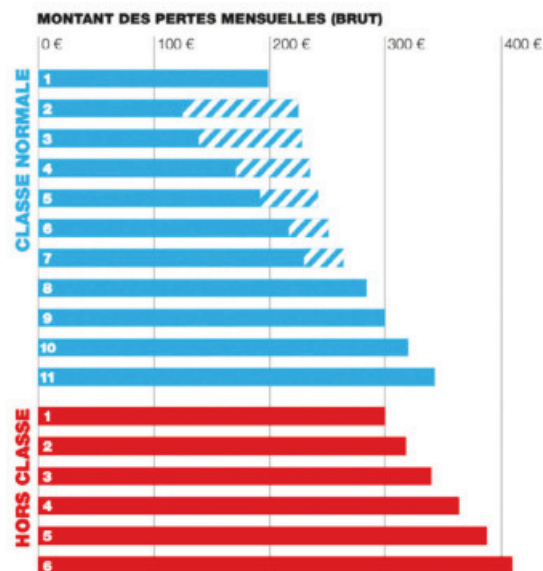
Revalorisation : vous avez dit choyé-es ?

Reconnaissant enfin la faible rémunération des professeurs des écoles, inférieure de 18,5% à celle de leurs homologues des pays de l'OCDE après 15 ans d'ancienneté, le ministre nous promettait en janvier 2020 «une revalorisation historique». Or que nous propose Jean Michel Blanquer? Une enveloppe de 400 millions d'euros en 2021: insuffisant et très loin d'être historique! Cette maigre enveloppe ne peut suffire à augmenter de façon conséquente l'ensemble des personnels d'autant que le ministère en utilise la moitié pour pérenniser la prime de direction de 450 € et instaurer une prime d'équipement informatique de 150 € sensée couvrir les frais occasionnés par l'exercice du métier.

Le reste de l'enveloppe permet une hausse du taux de promotion à la hors classe de 17 à 18% et une prime d'attractivité de 100 euros net mensuel pour l'échelon 2 jusqu'à 35 euros net mensuel pour l'échelon 7, ne compensant même pas les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010. À partir de l'échelon 8, plus aucune revalorisation n'est prévue: voilà qui est historique!

COMPARATIF DES MESURES BLANQUER DE REVALORISATION AVEC LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE 2010 ET 2020

■ Perte de pouvoir d'achat
▨ Augmentation Blanquer

**Une autre
école est
possible...**

Des enseignant·es et AESH mieux rémunéré·es



Pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat et pour obtenir des salaires conformes aux standards européens, le SNUipp-FSU revendique une revalorisation conséquente du point d'indice, son indexation sur l'inflation et une refonte importante des grilles. Pour les AESH, le SNUipp-FSU revendique une amélioration du cadre de rémunération (augmentation des indices, création de niveaux intermédiaires) couplée à une hausse des quotités de travail. Cela nécessite un plan pluriannuel dont le montant pourrait s'élever à 10 milliards d'euros, somme qui correspond aux annonces du ministre de l'Éducation en janvier 2020.

► Revaloriser les grilles indiciaires de 150 points, soit 700€ par mois en début de carrière et de façon dégressive jusqu'à 100 points, soit 470€ par mois en fin de carrière

► Améliorer la progression dans la carrière: accélération aux 6^e et 8^e échelons pour tous, passage automatique aux différents grades basé sur l'ancienneté.

► Doubler l'ISAE et l'étendre à tous les PE

► Doter chaque PE d'une indemnité d'équipement de 500 € par an pour prendre en compte le coût des dépenses liées à l'activité professionnelle (équipement, connexion internet, consommables, matériels pédagogiques...)

225 € brut mensuel

C'est la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans d'un professeur au 2^e échelon. La prime d'attractivité permettra d'en compenser seulement la moitié.

**URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION****Action / Réaction**

ENSEIGNANT·ES ET AESH : SE SYNDIQUER POUR ÊTRE PLUS FORT·ES ENSEMBLE

Crise sanitaire, programmes de maternelle, direction d'école, places au concours, recrutement de contractuels, revalorisation...

- Parce qu'ensemble nous sommes en première ligne.
- Parce que nous ne pouvons pas rester isolé-es.
- Parce que nous ne pouvons plus être méprisé-es
- Parce qu'il y a une véritable urgence pour le service public d'éducation.
- Parce qu'une autre école est possible...
- Parce que tous les jours et quel que soit le sujet sur l'école, les personnels et les élèves, le SNUipp-FSU agit et revendique, conteste et propose, informe et défend.

Nous ne croyons plus aux discours et aux annonces médiatiques du ministre et nous sommes convaincu-es de la nécessité de renforcer le collectif. Syndiquons-nous au SNUipp-FSU, pour être plus forts, plus efficaces ensemble pour défendre l'école, les droits de tout-es et de chacun-e.

Le SNUipp-FSU 13 rencontre le DASEN

Compte-rendu de l'audience du 5 janvier 2021

Crise sanitaire Le SNUipp-FSU 13 a fait part de l'inquiétude des enseignant-es sur l'évolution alarmante de l'épidémie et a dénoncé le manque de communication, notamment concernant la situation administrative des personnels en ASA avant les vacances. Les droits des personnels vulnérables sont bien prolongés en ce début d'année 2021.

Un programme de tests antigéniques se développera dès le lundi 11 janvier permettant aux collègues volontaires de se faire tester dans les lycées de secteur sur la pause méridienne ; le cas échéant, ils pourront surseoir à la tenue des APC. Concernant la tenue des animations pédagogiques, le DASEN donnera de nouvelles consignes autour du 20 janvier. Le SNUipp-FSU 13 a demandé à ce que les animations ne reprennent pas en présentiel.

Contractuel-les

106 enseignant-es contractuel-les ont été recrutés, pour l'instant jusqu'au 19 février. Le SNUipp-FSU a regretté l'absence de formation spécifique prévue, demandé que le renouvellement des contrats soit anticipé avec paiement des congés scolaires ainsi que des

primes REP/REP+. Le DASEN a répondu que le renouvellement des contrats relevait d'une décision nationale et que les primes EP ne seraient pas versées. Les 10 psychologues contractuel-les seront bien recrutés malgré les erreurs contenues sur l'annonce ayant conduit certain.es à se désister.

Contrats Locaux d'Accompagnement

Le DASEN nous a confirmé que l'expérimentation d'Aix-Marseille n'est pas de l'Éducation Prioritaire, puisque les écoles ciblées ne sont pas en EP. Celles-ci ont rendu leur pré-projet le 16 décembre dernier. La DSDEN va les recontacter une par une pour les finaliser. En revanche, pas de réponse sur l'enveloppe budgétaire accordée à l'ensemble du dispositif.

Sollicité par le SNUipp-FSU 13, le DASEN a répondu qu'une attention particulière continuerait d'être portée en termes de carte scolaire aux écoles en Education Accompagnée.

Le SNUipp-FSU dénonce le principe de contractualisation pour l'obtention des moyens dont les écoles, en éducation prioritaire ou non, ont besoin ; ainsi que le recours aux postes à profil.

Inclusion

Suite à nos multiples interpellations, les 700 AESH dont le contrat n'avait pas été réévalué malgré l'engagement pris par l'administration en septembre 2019 obtiendront bien le rattrapage salarial de 50 € par mois qui leur est dû sur leur paye de février.

Le DASEN a par ailleurs convenu qu'aujourd'hui encore de nombreux élèves n'avaient pas l'accompagnement qui leur était notifié. Il a indiqué avoir fait une demande spécifique de rattrapage au ministère pour notre département.

Méthode de lecture LEGO

Depuis la rentrée dernière, une cinquantaine de classes expérimentent la méthode de lecture LEGO du ministère. Malgré nos questions, aucune précision n'a pu nous être apportée sur l'évaluation du dispositif et la poursuite de cette expérimentation.

Le SNUipp-FSU continue de défendre la liberté pédagogique des enseignant-es et récuse tout ce qui contribue à les transformer en simples exécutants de prescriptions plutôt que de développer leur professionnalité.

Marseille : moyens pédagogiques, plan numérique, tarification scolaire : le SNUipp-FSU 13 défend les revendications de la profession

Le SNUipp-FSU 13 a été reçu par Pierre Huguet, conseiller municipal de la Mairie centrale, adjoint en charge des écoles. Voici ce que nous avons porté.

Moyens pédagogiques et plan numérique :

Sur les éléments indispensables aux écoles (moyens numériques, matériel sportif, équipement des dortoirs de maternelle, trousse de premiers soins), il faut sortir de la logique de commandes et déterminer une dotation aux écoles adaptée au nombre d'élèves. Il faut également mettre en place un état des lieux et un suivi régulier de ces dotations.

- Outils et moyens numériques : 1 TBI par classe ou des vidéoprojecteurs interactifs, et la formation qui va avec. 1 salle informatique équipée et des ordinateurs dans les classes. 1 ordinateur portable pour la direction d'école.

- Matériel sportif : inclure à la dotation le "gros" matériel type parcours motricité, vélo/trotinettes... (maternelle et cycle 2). Amélioration du système de commande et de livraison pour le « petit » matériel.

- Mobilier : fluidification des réponses sur le remplacement et la réparation.

- Dortoirs en maternelle : faire un état des lieux et assurer le suivi. Cela doit être sorti du budget caisse des écoles et intégré aux dotations.

- Les trousse premiers soins : "maintenance" et dotation en fonction du nombre d'élèves.

Sur les commandes elles-mêmes :

- élargir la liste de ce qui peut être commandé (livres, albums papeterie et autre matériel pédagogique). L'ajout de références doit être facilité et accéléré.

- revoir l'ergonomie du site des commandes ainsi que la séparation en matière de marché.

- l'ouverture d'une classe doit faire l'objet d'une dotation supplémentaire.

Enfin, concernant la Caisse des écoles le SNUipp-FSU 13 a demandé une augmentation du financement pour permettre des sorties artistiques et culturelles, des classes transplantées. Le budget BCD doit être lui aussi augmenté.

Sur ce point la mairie a dit commencer un travail permettant aux enseignants de déposer des projets avec demande d'aide en ligne. Un site consacré à la caisse des écoles verra également le jour.

Tarification cantine :

Le SNUipp-FSU 13 a défendu l'instauration douzaine de "paliers" de la grille tarifaire, tout en maintenant une proportion au moins égale à celle actuelle pour la "gratuité". Il ne doit pas être exigé inutilement des pièces justificatives parfois impossibles à obtenir pour certaines familles. En certains cas, les indications données par les directions d'école devraient suffire.

La délégation de Service public avec la Sodexo doit être remise en cause. Un cahier des charges tenant compte de la qualité des repas, du modèle social et du respect de l'environnement doit être élaboré.



Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) : une expérimentation locale de la réforme de l'Education Prioritaire

Après avoir repoussé à plusieurs reprises la réforme de la carte de l'Education Prioritaire, Blanquer a annoncé qu'une expérimentation serait menée à la rentrée prochaine dans trois académies : Aix-Marseille, Nantes et Lille.

Dans notre académie, cela consiste à créer des CLA (contrats locaux d'accompagnement), d'une durée de trois ans, en toute hâte.

Les REP et les REP+ maintenues... l'an prochain

Dès l'annonce de l'expérimentation dans notre académie, le recteur a précisé que pour la rentrée 2021, la carte des REP et des REP+ serait maintenue à l'identique. Il a précisé que cela concernerait des écoles actuellement non incluses dans la carte de l'EP, mais qui connaissent des difficultés similaires :

- Des écoles dites en Education Accompagnée, label académique notamment pour celles étant sorties de la carte en 2015.
- Des écoles dites « orphelines »,

accueillant des élèves issus de milieu populaire.

Des écoles ciblées et une visio-conférence organisée dans l'urgence

72 écoles du département ont ainsi reçu une invitation pour une visio-conférence le lendemain matin, organisée par le DASEN. Ces écoles, choisies et classées en fonction de deux critères (l'indice de position sociale et le taux de redoublement en CM2) ont alors appris qu'elles pouvaient remplir un dossier pour demander des aides, à rendre le mercredi suivant !!!

L'administration entend par ce biais récolter des dossiers pédagogiques « innovants » et octroyer des moyens à cela. Cela peut ne concerner qu'une classe, qu'une discipline, qu'une partie de l'année. Quelques exemples donnés par le DASEN :

- Faciliter la liaison avec le collègue
- Formation sur des points particuliers
- Financement d'un projet
- Aide du RASED
- Lien avec les partenaires institutionnels

- Besoin de plateforme autisme
- Ressources humaines octroyées par développement de postes à profil

L'analyse du SNUipp-FSU 13

Pour le SNUipp-FSU 13, les difficultés rencontrées par ces écoles, et par d'autres étrangement absentes des écoles ciblées, doivent être reconnues et des moyens déployés pour y faire face. Cela ne doit en revanche en aucun cas faire l'objet d'un « appel d'offre » où seuls quelques dossiers seraient lauréats ! Par ailleurs il est inconcevable que des postes RASED ou des dispositifs ULIS soit attribués par le prisme d'un dossier de candidature !

La crise sanitaire a eu pour conséquence d'accroître les inégalités et de paupériser des quartiers dont les écoles ne font actuellement pas partie de l'Education Prioritaire. Il est nécessaire de revoir la carte nationale, afin que toutes les écoles répondant aux critères en fassent partie !

Groupe de travail académique PIAL et AESH : quand l'administration ne respecte pas les textes

Lors du groupe de travail académique qui a examiné la situation des AESH et la mise en œuvre des PIAL, les représentants de la FSU ont souligné le caractère préoccupant de la situation de l'inclusion. Les listes d'attente pour que les élèves bénéficient des soins prescrits s'allongent faute de places en SESSAD, CMPP, IME, ITEP... Plusieurs mois après la rentrée des élèves attendent toujours une AESH et la situation de ceux-ci reste très précaire. Nous avons souligné cette situation explosive car elle ne répond pas aux besoins des élèves et place les AESH dans des conditions permanentes d'instabilité.

Au niveau académique, plus de 6 000 AESH occupent les 3 836 équivalents temps plein c'est dire que la quasi-totalité des AESH est confrontée au temps partiel imposé. De plus, cette dotation ne couvre pas les besoins et le recours à une prétendue mutualisation plafonnée à 5h par élève conduit à déliter la notion d'accompagnement.

Temps de travail et salaires : Les chiffres présentés soulignent que le nombre de CDI ne représente que 15 % des ETP (équivalents temps pleins). La fonction d'AESH est très largement féminisée (91,09%) et très largement touchée par la précarité des quotités incomplètes. Il n'y a en effet que 76 AESH en temps complet. Nous avons aussi posé la question de la Compensation de la CSG pour AESH en contrat avant le 1^{er} janvier 2018, du changement d'indice de rémunération.

Nous avons aussi fait la demande de frais de déplacement des AESH. Nous avons exprimé le souhait d'un changement d'indice automatique tous les 3 ans et non pas tributaire de l'évaluation.

Retards de paiement : Pire, afin de respecter le cadre de la LOLF, c'est sur le budget 2021 (fin février seulement) que devraient être régularisés les 630 contrats qui restent à 20h avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2019. Nous avons dénoncé cette situation, véritable déni de la réalité sociale de ces AESH.

Nous avons exprimé les nombreuses anomalies relevées au niveau des conditions de travail, de rémunération, de temps de travail, d'avenants aux contrats, de formation...

Le volume des AESH rend nécessaire la possibilité d'avoir accès à un cadre de mouvement qui prenne en compte leur situation. Il est important de définir des critères objectifs de mutation lorsqu'un ou des AESH doivent quitter une école ou un PIAL (ancienneté sur le lieu d'affectation, suivi d'un élève...).

PIAL : présentés comme un outil au service de l'inclusion, ils servent de fait à gérer un nombre défini d'AESH qui n'évolue pas. Sous le terme « évaluation des besoins », il s'agit en fait d'adapter au risque de ne pas respecter les notifications de chaque élève et les modalités d'accompagnement puisque les heures d'AESH sont décrochées des notifications d'AESH sous couvert de mutualisation. Les attributions d'AESH Mut au temps limité à

5h par élève ne sont pas acceptables, elles ne correspondent pas à la réalité du fonctionnement des classes. Leur création (en dehors du cadre prévu au plan national) nécessite selon les termes du SG du Rectorat une adaptation progressive pour revenir à l'application du texte.

Le problème d'attractivité des conditions de métier et de la rémunération ne sont donc pas réglés et les droits restent à conquérir. Seule l'action collective des personnels concernés, leur mobilisation pourra permettre de conquérir des droits.

Stage Métier, analyse de la politique Blanquer

Evaluations nationales standardisées, développement de méthodes de lecture « du ministère », renforcement des injonctions pédagogiques, formations recentrées sur Maths-Français, réforme des programmes de la maternelle. Les différents éléments de la politique éducative de Blanquer convergent. Ils ramènent l'enseignement à un rôle d'exécutant au lieu de développer sa professionnalité. Décrire cette politique, la comprendre pour mieux lui opposer une école du sens, progressiste et émancipatrice, voilà l'enjeu du stage que le SNUipp-FSU vous propose le mardi 23 mars.

Inscriptions sur le site du SNUipp-FSU : <https://13.snuipp.fr/>

Une volonté d'attaquer la maternelle dans ses fondements

Après avoir aménagé les programmes de l'élémentaire, le ministre s'attaque à ceux de l'école maternelle. En prétextant de l'instruction obligatoire à 3 ans, le ministre a chargé le conseil supérieur des programmes (CSP) de modifier ceux de l'école maternelle.

Les programmes de 2015 avaient pourtant été plébiscités par la profession et l'ensemble de la communauté éducative. La place du langage, le rôle du jeu comme entrée dans les savoirs ou encore l'importance des activités sportives et artistiques comme l'attention particulière aux progrès de chaque élève y étaient affirmés.

La note du CSP remet complètement en cause la philosophie même de ces programmes. Les auteurs confondent langue et langage, en mathématiques, la cardinalité est mise en avant au

détriment de la construction du nombre. De même, les différences entre enfants ainsi que l'importance d'apprendre ensemble sont gommées. Des propositions qui révèlent une profonde



méconnaissance du développement de l'enfant, de leur diversité et de la didactique des enseignements en maternelle.

Les résultats des évaluations nationales CP serviraient aussi de prétexte pour réviser les programmes. Les objectifs de la maternelle seraient réduits à une préparation au CP et aux évaluations standardisées. L'obsession incessante de l'évaluation par ce ministère conduira inévitablement à classer les élèves dès l'âge de trois ans. Ainsi voit-on réapparaître la tentation d'un dépistage précoce des enfants en forme de renoncement au "tous capables" qui devrait pourtant guider l'école.

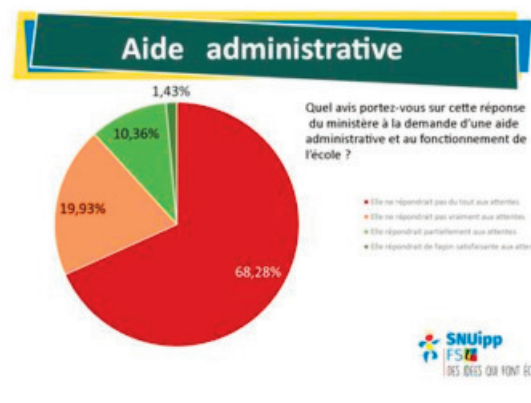
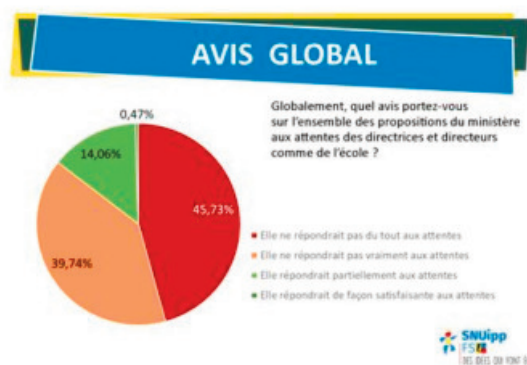
Pour prendre toute la part qui lui revient dans la réduction des inégalités scolaires, l'école première a besoin d'être confortée dans son fonctionnement actuel avec plus de moyens : effectifs réduits, formation initiale et continue spécifiques, locaux et matériels adaptés, une ATSEM par classe à temps plein, interventions du RASED...

Direction : pas d'adhésion de la profession aux annonces du ministre !

Lors d'une entrevue avec le ministère concernant la direction d'école, le SNUipp-FSU a présenté les résultats d'une enquête renseignée par près de 7000 enseignantes et enseignants en l'espace de 6 jours, dont 83% de directrices et directeurs d'école.

L'appréciation des mesures prises du ministère est sévère : 86% affirment qu'elles ne répondent pas à leurs attentes et ne permettent pas d'assurer le cœur des missions de la direction d'école.

C'est le sujet des emplois d'aide administrative (AADE) qui cristallise la majorité des mécontentements : 68 % estiment que le recours aux services civiques ne répond pas du tout aux attentes et 20% pas vraiment. Ce taux d'insatisfaction est sans surprise puisque les AADE existantes ont toutes été supprimées par le gouvernement depuis le début du quinquennat. La création de ces emplois doit s'inscrire dans un statut stable et pérenne.



L'annonce du 7 décembre dernier de temps supplémentaire pour 38 % des écoles pour la rentrée 2021 ne répond pas aux attentes pour 72 % des répondants. Quant à la revalorisation actée de 450 € bruts annuels, elle n'y répond que partiellement dans 31 % des réponses et de façon satisfaisante pour seulement 4 %.

Par ailleurs, près de 70 % des sondés jugent que l'allègement des tâches administratives ne répond pas à leurs attentes. Les deux jours de formation promis mais mis en place de manière inégale répondent aux attentes que pour 38%.

Suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU d'une mise en œuvre bien trop modeste des engagements pris par le ministère, l'inspection générale a pour mission d'évaluer l'effectivité de leur mise en œuvre dans les écoles de chaque département.

Le SNUipp-FSU continuera de porter la vérité des prix, la parole du terrain et d'exiger des mesures ambitieuses pour améliorer le fonctionnement des écoles et le quotidien des 44 500 directeurs et directrices.



Bulletin d'adhésion 2020/2021

SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2020-2021 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2020. Il vous sera adressé en février ou mars 2021 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Tél. :
Date de naissance :
Sexe : M F

Adresse :
Code postal Ville
e-mail (personnel) :
Ecole :
e-mail (école) :

Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. Autre (préciser) Echelon :
Temps partiel ? OUI NON Quotité % Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Catégorie professionnelle

PE PE Hors Classe PE Cl Exc Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCl
 PEGC Cl Exc Etudiant PFSE Retraité(e) AAE / AVS

Montant de la cotisation : euros

par Chèque par virement en espèces
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros

Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros

Directeur établissement spécialisé : +40 euros

PE-SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros

Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 <Indice> 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros

Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AAE/AESH/M1 : 32 euros

Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

6, Cours des Minimes- 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr